

## Éducation artistique et culturelle, enseignements artistiques et valeurs de la République

« Nous les peintres prenons des libertés tout comme les poètes et les fous. [...] Je fais les peintures avec toutes les considérations qui sont propres à mon esprit et selon qu'il les entend. »

Paolo CALIARI dit VÉRONÈSE, 18 juillet 1573 devant le Tribunal du Saint-Office pour l'œuvre *La Cène* re-titrée *Le Repas chez Levi*, cité in André CHASTEL, *Chronique de la peinture à la Renaissance, 1280-1580*, Éditions Office du Livre/Vilo, Paris, 1983.



Paolo CALIARI dit VÉRONÈSE (1528-1588), *Le Repas chez Levi*, 1573, huile sur toile, 555 x 1310 cm, Galleria dell'Accademia, Venise.

« Éduquer aux Valeurs par les valeurs : un Humanisme artistique »<sup>1</sup>

Éduquer aux Valeurs par les valeurs, c'est cette garantie d'une articulation étroite de la pratique plastique, de la théorie artistique et des sciences de l'Art au regard d'une construction de la pensée et de la liberté de conscience. C'est ce qui favorise la réflexivité des gestes pratiques et culturels et révèle la conscientisation du faire et de la capacité de dire le faire. Les enseignements artistiques permettent ainsi de faire œuvre et de faire l'expérience de l'œuvre, de la création.

La pratique artistique, articulant approche théorique et approche sensible, procède de ce subtil équilibre permettant d'analyser et de situer une œuvre à la fois dans la production de l'artiste, dans le contexte et la société qui la voit naître mais aussi dans ses composants matériels et dans son lieu d'exposition, originel ou non.

Elle permet aux publics de faire l'expérience de la diversité des moyens d'expressions et tisse un dialogue pour explorer les processus de la création. Il semble donc fondamental de mettre en évidence les choix opérés par les artistes et les intentions artistiques dans l'élaboration d'une œuvre et sur la manière dont ils entrent en résonance. Cette approche permet aussi de développer un esprit critique dans l'acceptation et le respect de l'altérité.

La création artistique invite également à penser la place de l'artiste dans le monde et la société, de son engagement et de sa responsabilité, du statut de l'œuvre d'art et de son autonomie, de la liberté de création et de sa définition. Celle-ci a été renforcée par la loi CAP relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016<sup>2</sup> :

- article 1: « La création artistique est libre. »
- article 2 : « La diffusion de la création artistique est libre. Elle s'exerce dans le respect des principes encadrant la liberté d'expression et conformément à la première partie du code de la propriété intellectuelle. »

L'artiste ORLAN énonce que « *la liberté et les libertés sont absolument indispensables à tout le monde mais surtout aux artistes qui utilisent la représentation du corps car c'est à cet endroit que se manifeste toujours la censure religieuse et/ou politique. Sans liberté d'expression, on ne peut pas faire de l'art surtout pour les artistes de la représentation.* »

<sup>1</sup> Valeurs de la République et laïcité (rapport IGEN), 2015 : <https://www.education.gouv.fr/media/31241/download>

<sup>2</sup> Loi CAP : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000032854341>

Plusieurs questions apparaissent sur les dialogues entre art et liberté : l'art est-il libre ? L'artiste a-t-il tous les droits ? Tous les sujets peuvent-ils être interrogés plastiquement ? L'appréciation du public est-elle toujours légitime ? La liberté de créer ou « l'art de créer la liberté ? » (Claire Fontaine).

Tout d'abord, la République est à l'œuvre dans l'Art et est interrogée par les artistes, parfois comme sujet de représentation ou comme prélèvement des symboles, parfois comme témoignage ou comme domaine de contestation.

Eugène Delacroix, à propos de *La Liberté guidant le peuple*, précise dans une lettre adressée à son frère : « *J'ai entrepris un sujet moderne, une barricade, et si je n'ai pas vaincu pour la patrie, au moins peindrai-je pour elle. Cela m'a remis de belle humeur.* »

L'œuvre est ici prise comme témoignage, car la Liberté est personnifiée. Allégorie précédant le cortège, elle ouvre la voie à/de la Liberté. L'approche historique et politique dont rend compte Delacroix fait suite à l'insurrection populaire des Trois Glorieuses à Paris. L'événement devient sujet de la représentation, les valeurs républicaines sont incarnées, la devise républicaine préfigurée ; et les couleurs se répondent : le drapeau brandit en écho au gilet bleu, à l'écharpe rouge et à la chemise blanche.

Au fond, sur le toit de la cathédrale Notre-Dame-de-Paris, presque imperceptible, flotte également le drapeau. L'œuvre dépasse ainsi son référent pour devenir sujet à part entière.



Eugène DELACROIX (1798-1863), *La Liberté guidant le peuple*, 1830, huile sur toile, 260 x 325 cm, Musée du Louvre, Paris.

Certaines œuvres interrogent la devise républicaine comme étant mises à l'épreuve de l'Art. Shepard Fairey dit OBEY, dans l'œuvre intitulée *Liberté, Égalité, Fraternité réalisée en 2015* précise :

« *j'ai créé l'œuvre d'art Liberté, Égalité, Fraternité pour montrer mon soutien à la France après les attentats terroristes du 13 novembre 2015 qui se sont produits juste avant le moment de mon installation Earth Crisis à la Tour Eiffel. La pièce était très importante pour moi en tant que symbole d'unité pendant un moment sombre et tragique. J'ai été ému que l'art et le message aient inspiré tant de personnes en France et au-delà* »

L'œuvre dialogue avec les codes de l'Art nouveau et ceux de l'esthétique du Bauhaus pour la typographie et une certaine stylisation.

L'artiste associe l'ordre « *Obey* » (Obéissez) qu'il réalise comme un blason qui est constitué avec des symboles universels, encadré par des pinceaux, symboles de la création artistique et complétés par le visage signature « *Obey Giant* », celui du lutteur André The Giant. Le visage de la femme est encadré par différents végétaux : des fleurs d'hibiscus, des palmettes, des marguerites, ... Le chiasme est décliné dans *Liberté, Égalité, Fraternité*, dont le texte de la devise de la République se superpose aux couleurs du drapeau tricolore. La figure hiératique est encadrée par des symboles de vie, de liberté et de création. L'œuvre ici conjugue la figure de Marianne, la devise de la République et le symbole du drapeau tricolore.



Shepard FAIREY dit OBEY (1970-), *Liberté, Égalité, Fraternité*, novembre 2015, œuvre street art, fresque monumentale, 186 rue Nationale, Paris 13<sup>e</sup> arrondissement réalisée en juin 2016, 15 mètres de hauteur, éditée en sérigraphie offset.



Léonard de VINCI (1452-1519), *Étude de cinq têtes grotesques*, vers 1494, plume et encre sur papier.

Ce qui relève de la perception et de la liberté de l'Art tend à une dualité qui pose la question de comment prendre position entre magnifier et caricaturer. La caricature, du latin *caricare*, signifie « charger ». Elle confère ainsi à la personne figurée une exagération des défauts et vient grossir les traits à des fins comiques ou satiriques.

Pour Charles Baudelaire, la caricature représente la modernité dans l'art. Elle « *n'est pas précisément de la caricature, c'est de l'histoire, de la triviale et triste réalité.* »

La caricature suppose donc de « *comprendre la différence entre la ressemblance et l'équivalence* » (Ernst Gombrich).

Le dessin de Léonard de Vinci est signifiant. Cette étude représentant « cinq têtes grotesques » dénote le caractère « monstrueux », « difforme », « sorte de burlesque jouant avec les formes naturelles et les outrant. » (Etienne Souriau)

Les études de Léonard de Vinci, permettaient de travailler et de collectionner des expressions de visages, comme éléments préparatoires aux œuvres picturales. Ce travail d'observation et de collection des déformations du visage et des expressions exacerbées visait à rendre compte de la réalité avec le plus d'objectivité possible. L'expression des émotions vient ici grossir les traits du visage.



Parce qu'il est porteur d'une pensée, l'Art invite à réfléchir et à questionner. La *pratique de la laïcité* suppose une *laïcité en pratique*. C'est par le faire, que s'éprouve le sens, se développe l'esprit critique et s'acquière la liberté de conscience.

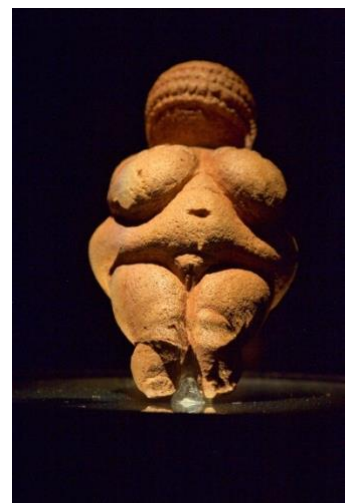
Les œuvres plastiques invitent à porter un regard sur le monde et ont une existence au monde. Des débats apparaissent quant au statut de l'œuvre elle-même et à sa réception par le spectateur au regard de sujets comme la relation des images et du sacré ; de la question du corps entre figuration et défiguration et de la place de la représentation des figures du pouvoir. Il apparaît des questions ambivalentes entre représentation sacrée ou profane, engagement ou hommage, censures et limites de la liberté d'expression, ...



Maurizio CATTELAN (1960-), *La Nona Ora*, 1999, résine polyester, cheveux naturels, accessoires, pierre volcanique, moquette, dimensions variables, Collection Pinault.

L'œuvre *La Nona Ora* de Maurizio Cattelan interroge les représentations du sacré, de l'image des faits religieux et du blasphématoire. L'œuvre est une sculpture à échelle humaine en cire représentant le pape Jean-Paul II. Allongé, une météorite (ici, une pierre volcanique) s'est abattue sur lui, telle une sentence venue du ciel et qui donne à voir les expressions de sa souffrance. La proximité du spectateur avec le sujet représenté, et le réalisme, suscitent l'empathie et la considération du sujet. L'œuvre a suscité de vives réactions, certains y voyant la fin prochaine du christianisme ou une attaque contre la religion elle-même. La sacralité du représentant de l'Église est mise en perspective avec la démarche de l'artiste et engage une réflexion sur l'humanité du souverain pontife. Le spectateur observe ainsi la chute de l'idole qui s'effondre sur le glorieux tapis rouge, éclaboussé des morceaux de la verrière traversée par la météorite. Le titre fait référence à la « neuvième heure », *La Nona Ora*, dans l'Évangile selon Matthieu : « *Eli, Eli, lama sabachthani ?* » c'est-à-dire : « *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné ?* » L'œuvre apparaît comme une prière ironique voire sarcastique adressée par l'artiste au monde lui-même sur ses croyances, qu'elles soient sacrées ou profanes. Le réalisme du sujet représenté est lié également aux choix plastiques opérés. Les objets symboles du pontife (la soutane et la calotte blanche, la fêrule crucifère, l'anneau, ...) sont des objets réels achetés pour l'œuvre. L'artiste engage ainsi un débat par son traitement grotesque du sujet tout autant que de la société. L'œuvre est-elle prémonitoire ou réaliste, imaginaire ou figurative ? Elle reste un mystère confirmé par Jean-Paul II lui-même, dans sa *Lettre aux artistes*, qui avait énoncé que « *l'art est une sorte d'appel au Mystère.* »

La *Vénus de Willendorf* est une sculpture de petites dimensions qui a été découverte en 1908. Elle fait partie de la série des Vénus paléolithiques. Déesse ou icône, elle reste un mystère tant dans sa conception et sa création, que dans sa signification. Elle serait la traduction du canon esthétique représentant la femme idéale. Entre figuration et défiguration, la place du corps questionne les évolutions des canons esthétiques et interroge la perception de chaque société sur la beauté. Objet de débats, voire de controverses, le corps et son idéal de représentation interroge l'humain et ici la femme. L'œuvre figure le corps féminin. Elle incarne la maternité et la fécondité. Sa tête penchée, la représentation des différentes parties du corps traduisent le fait qu'elle a été réalisée d'après modèle, par l'observation et la ressemblance. Le soin accordé à la chevelure tressée et la délicatesse des mains qui reposent sur son corps atteste de l'attention portée au modèle. Les tresses gravées sont comme enroulées et dissimulent le visage. Des restes de pigments rouges sont visibles sur l'œuvre et viennent soutenir la volonté de fidélité de la représentation et de la carnation.



*Vénus de Willendorf*, 24000-22000 av.), 11 cm, calcaire oolithique, Musée d'histoire naturelle, Vienne.



Shirin NESHAT (1957-),  
*Rebellious Silence*, 1994,  
 série *Women of Allah*,  
 impression RC noir et blanc  
 et encre, 118,4 x 79,1 cm.

L'œuvre de Shirin Neshat interroge les figures du pouvoir et questionne l'engagement de l'artiste et la place de l'art comme contre-pouvoir. Lauréate du Lion d'Or à la Biennale de Venise, artiste d'origine iranienne, elle a fait ses études aux États-Unis et s'est engagée dans une pratique diversifiée : photographe, cinéaste, vidéaste. Elle interroge la place du spectateur face à la mise en abyme des écrans et des images. La série « *Women of Allah* », réalisée entre 1993 et 1997, est constituée d'autoportraits photographiques. Ce sont des tirages en grands formats montrant des gros plans de visages, des morceaux de corps de femmes voilées d'un tchador, armées et tatouées.

Pour Shirin Neshat, « *l'art n'est pas un crime. Il est de la responsabilité de chaque artiste de faire de l'art qui a du sens* ».

L'artiste se met en scène afin de dénoncer la condition de la femme dans son pays d'origine, la main sur les lèvres comme pour empêcher la parole. Le silence est ainsi une rébellion, un cri marqué par les textes des poèmes calligraphiés sur les images. Écrits à l'encre et en farsi, ils questionnent l'écriture, son inscription et son déchiffrement. Le poème est un extrait de *Je suis désolé pour le jardin* de Forugh Farrochzād. Abbas Kiarostami avait repris un titre d'un autre de ses poèmes pour son film *Le vent nous emportera*.

*Personne ne pense à la fleur,  
 personne ne pense au poisson,  
 personne ne veut  
 croire que le jardin se meurt,  
 que le cœur du jardin s'est gonflé sous le soleil,  
 que le jardin oublie doucement ses instants verts...*

Les images de ces femmes transcendent la figure de martyres pour s'ériger en héroïnes. La place du spectateur est centrale. L'œuvre invite à réfléchir sur les dialogues des cultures occidentale et orientale. Recouvrir le visible, dévoiler l'invisible, l'œuvre manifeste ce travail de lumières et de contrastes révélant la proximité entre le sujet et le spectateur qui se rebellent tous deux dans un silence universel et sensible.

L'éducation artistique et culturelle et les enseignements artistiques qui en constituent la « clé de voûte », contribuent au « développement de la sensibilité, à la formation du goût et du jugement, à l'explicitation des liens entre les différents champs des savoirs. »<sup>3</sup> L'articulation entre les pratiques, les rencontres et les connaissances permet ainsi de donner du sens aux apprentissages et aux projets. Ils sont des « leviers de l'éducation aux valeurs de la République, à la citoyenneté et à la laïcité. Parmi d'autres, trois sont ici spécifiquement dégagées : le développement de la personne, l'acquisition d'éléments d'une culture artistique humaniste et une initiation aux outils, aux significations et aux enjeux des langages artistiques.<sup>4</sup> » La création artistique et la place des œuvres, des musées, de l'art contemporain, ... ; des artistes et des différents acteurs du monde de l'Art ; de la découverte des coulisses de la création, ... permet ainsi d'accéder aux « Mondes de l'Art ».

L'Art est un socle contribuant à développer une éducation artistique et culturelle pour tous ; une éducation au sensible par le sensible. C'est une poétique pour appréhender, comprendre et faire l'expérience du monde. La rencontre esthétique et sensible avec les œuvres d'art et avec les artistes est essentielle et est ici mise en synergie. Apprendre par le faire, par la pratique, permet d'éprouver la dimension esthétique de l'Art et de faire la preuve de « *l'art comme expérience* » (John Dewey). Appréhender les œuvres invite à découvrir ce qui est là, à révéler et à exprimer l'existant, l'humain, le réel, à comprendre le monde. La laïcité et les valeurs de la République créent les conditions de l'expérience esthétique et sensible, et de pouvoir à l'École, selon les mots de Jacques Rancière, « *partager le sensible* »<sup>5</sup>. La laïcité et les valeurs de la République dans le cadre des enseignements artistiques garantissent cet essentiel de l'Art dont l'écrin est la Liberté permettant de créer au regard des droits humains et de développer un Humanisme artistique ; pierre angulaire de la construction de l'Homme et du Citoyen.

« La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi »  
 Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, article 11

« L'humain est nécessairement présent dans l'art en tant que celui-ci est réalisé par des hommes, donc en fonction de ce qui définit l'homme [...] En esthétique, il fait prendre en compte les arts de tous les peuples et les littératures de toutes les langues et ouvre la réflexion à tous les domaines où l'homme a pu rêver et réaliser sa recherche du beau. »  
 Etienne SOURIAU, Vocabulaire d'esthétique, PUF, 1990.

Ressources :



Arts plastiques et Laïcité

Arts plastiques et Laïcité  
 Les couleurs de la République



<sup>3</sup> Éduscol : éducation artistique et culturelle : <https://eduscol.education.fr/2232/le-parcours-d-education-artistique-et-culturelle-de-l-eleve>

<sup>4</sup> Coffret « Guide républicain » : La République à l'École : <https://eduscol.education.fr/document/11195/download?attachment>

<sup>5</sup> J'appelle partage du sensible ce système d'évidences sensibles qui donne à voir en même temps l'existence d'un commun et les découpages qui y définissent les places et les parts respectives. Un partage du sensible fixe donc en même temps un commun partagé et des parts exclusives. » Jacques RANCIÈRE, *Le Partage du sensible : esthétique et politique*, La Fabrique éditions, 2000.